

## <u>136</u>



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06

Email: snu65@snuipp.fr Site: http://65.snuipp.fr/

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <a href="http://65.snuipp.fr/spip.phparticle59">http://65.snuipp.fr/spip.phparticle59</a>

## Information très importante pour les femmes ayant eu des enfants <u>avant</u> leur recrutement dans la Fonction Publique !!!

Le décret d'application 2010-1741 du 30 décembre 2010 (R13 du Code des Pensions) qui fait suite à la loi du 9 novembre 2010 a ouvert <u>le droit à bonifications pour enfant (nés avant le 1er janvier 2004) dans le cadre de la retraite Fonction publique dans le cas où l'interruption ou la réduction d'activité sont intervenues dans un autre régime professionnel, en particulier le régime général.</u>

Certaines collègues reçoivent du Rectorat des calculs de pension effectués avec les anciennes règles (pas de bonifications pour les enfants nés avant le recrutement dans la Fonction Publique).

Attention: avant de faire valoir le droit ouvert par le décret précité, il convient d'étudier quel est le mode de calcul qui est le plus favorable à la future retraitée. En effet, la prise en compte des trimestres de bonifications dans le calcul de la pension F.P entraı̂ne la perte des trimestres de majoration acquis dans le privé.

## Une étude au cas par cas est donc indispensable !!!

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons donc à vous mettre rapidement en contact avec le SNUipp afin que nous comparions le montant de votre pension avec les deux modes de calcul. Il conviendra alors de demander ou pas une révision du calcul de votre pension en vertu du nouveau décret en vigueur.

Nous vous accompagnerons bien sûr dans ces démarches.

N.B: Les mères de famille concernées par ce décret et qui ont pris leur retraite au 1/09/2011 ont un délai d'un an pour demander la révision du montant de leur pension. Pour elles, il faut donc faire vite et nous contacter très rapidement!

Cordialement Roselyne Bergé-sarthou



## Le service public d'éducation, nos métiers, on les aime, ensemble on les défend !

